



## COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2011 à 18 h 00

Sous la Présidence de : Michel ANASTASY

Présents : Robert PUJADE ; Jacques DEL BIANCO ; Josette CHARAVEL ; Geneviève SABOT, Robert GOURDOUZE, adjoints ; Juana BELLON ; Nicole CRESPO ; Marc BONATO ; Michel AVINENS ; Patrick VERNET ; Jean-Marc CIVAUX.

Procurations : Jean-Claude ANDRE à Josette CHARAVEL ; Houria RAHALI à Michel ANASTASY ;

Absents : Valérie VOGEL ; Karine SANCHEZ ; Fatma ARBOUCHE ; Smaïl MECHEREF ; Michel PUIGREDO ;

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire ouvre la séance publique à 18 heures, le quorum étant atteint. Il sollicite l'accord du Conseil Municipal pour le rajout d'un point à l'ordre du jour, concernant une décision modificative à la demande de la Trésorerie.

Il rappelle, les délibérations prises lors de la séance du 28 novembre 2011. Aucune remarque ni aucune observation n'étant formulée, ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

Josette CHARAVEL est désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

### Décisions du Maire

#### N°082/2011- Aliénation parcelle – renonciation à acquérir – zone UDb- du P.L.U

Parcelle section C 1808 lieu dit « La Lauze » d'une superficie de 13 a 81 ca présentée par la SCP Mes BONGENDRE Philippe, AVIGNON Philippe notaires à SAINT LAURENT DES ARBRES (parcelle non bâtie).

#### N°083/2011- Aliénation parcelle – renonciation à acquérir – zone IIAU- du P.L.U

Parcelle section E 1157 lieu dit « Les Coudoulis » d'une superficie de 10 a 00 ca (la moitié de la propriété) présentée par la SCP Mes BONGENDRE Philippe, AVIGNON Philippe notaires à SAINT LAURENT DES ARBRES (parcelle bâtie).

#### N°084/2011- Aliénation parcelle – renonciation à acquérir – zone IIAU- du P.L.U

Parcelle section E 1303 lieu dit « Les Coudoulis » d'une superficie de 7 a 77 ca (lot n°2) présentées par la SCP Mes BONGENDRE Philippe, AVIGNON Philippe notaires à SAINT LAURENT DES ARBRES (parcelle non bâtie).

#### N°085/2011- Consultation bureau d'études pour modification du P.L.U.

Décision de lancer une consultation, pour la mission de modification du PLU, de façon à permettre la réalisation d'une résidence pour personnes âgées valides.

## **1. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE**

**Rapporteur M. le maire**

Le Conseil Général du Gard, après notification par le Préfet de la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police, propose aux communes qui souhaitent en bénéficier, de déposer un dossier de demande de subvention sur un projet ayant trait aux aménagements apportés en matière de sécurité routière. Le dossier proposé intègre un plateau traversant rue Baron Leroy, 5 coussins ralentisseurs complets, des panneaux de signalisation et un abri bus, pour un montant total de 14 534.89 € HT.

**Point voté à l'unanimité.**

## **2. ADJUDICATION MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE**

**Rapporteur M. le maire**

Après une consultation d'architectes pour le projet d'extension du groupe scolaire selon la procédure adaptée, une sélection des candidatures a été effectuée et la Commission d'Appel d'Offres a décidé de retenir parmi deux propositions celle de « L'atelier d'architectes – Domaine de Tartay – 350, ch de Tartay – 84140 Montfavet, mieux-disante.

**Point voté à l'unanimité.**

## **3. AVENANT N°1 A LA CONFECTION DE LA REVUE MUNICIPALE**

**Rapporteur M. le maire**

En raison de l'augmentation de la population St Laurentaise le contrat de base passé avec la société AF Communication – 2, rue de la Pépinière – 84000 AVIGNON à raison de 1000 exemplaires par an pour un montant de 1 300 € HT doit être revu. Il convient d'éditer 300 exemplaires supplémentaires et passer un avenant pour un montant de 129 € HT, ce qui porte le marché à 1 429 € HT annuellement.

**Point voté à l'unanimité**

## **4. AVENANT N°1 TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES ENTRÉES DE VILLE RD 101 ET 121 – LOT 1 MAÇONNERIE**

**Rapporteur R.PUJADE**

Des travaux complémentaires ont été demandés au groupement d'entreprises CARMINATI/SCREG/SPIE concernant :

- la réalisation de trottoirs complémentaires afin d'assurer la liaison piétonne entre le projet de lotissement en cours et le centre village ;
- le prolongement du réseau pluvial ;
- le curage des ouvrages hydrauliques existants.

Un avenant d'un montant de 10 170.50 € HT, soit un écart de 1.54 % par rapport au marché initial doit être établi. Le nouveau montant du lot 1 maçonnerie est porté à 668 736 € HT.

**Point voté à l'unanimité.**

## **5. SOUTIEN A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DE LA VIGNE ET DU VIN CONTRE LA DECISION DE LIBERALISATION DES DROITS DE PLANTATIONS**

**Rapporteur R. PUJADE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité apporte son soutien à l' ANEV pour s'opposer à une décision de libéralisation des droits de plantations, qui irait à l'encontre des intérêts de la plupart des communes viticoles conscientes des conséquences dommageables d'une telle décision.

Point voté à l'unanimité.

## 6. AVENANT AU MARCHÉ DE SERVICE – ÉTUDE DE ZONAGE DU RISQUE INONDATION A L'ÉCHELLE COMMUNALE

Rapporteur J. DEL BIANCO

Dans le cadre de l'étude hydraulique relative au ruissellement des eaux pluviales sur le territoire communal, le bureau d'études EGIS EAU propose d'établir un avenant n°1 résultant du mode de validation en 2 temps de chacune des 4 phases qui consiste en la consultation du comité de pilotage suivi d'une validation officielle par la D.D.T.M. du Gard ;

Ce mode de fonctionnement induit l'organisation de réunions de travail supplémentaires, soit une plus value de 1 700 € HT, ce qui porte le marché de service d'EGIS EAU à 40 545 € HT.

Commentaire du Maire : A ce sujet, le Maire a regretté cette obligation de délibérer pour une « rallonge » des maîtrises d'œuvre, du fait que les services de l'Etat ont considérablement retardé l'évolution de l'étude hydraulique. De ce fait, les maîtres d'œuvre ont demandé, évidemment, à être payés pour les prestations supplémentaires effectuées. Plus généralement, le Maire a évoqué la possibilité à l'avenir de donner des autorisations d'urbanisme à la limite de la réglementation, afin de défendre des intérêts publics ou privés, lésés par ces retards dus à l'Administration.

Point voté à l'unanimité

## 7. CONSULTATION DES CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES A RENOUVELER EN 2012

Rapporteur Michel ANASTASY

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du terme de plusieurs contrats durant l'exercice 2012 qu'il conviendra de renouveler :

- Contrats d'assurance :
  - Responsabilité Civile ;
  - Flotte automobiles ;
  - Dommages aux biens ;
  - Risques statutaires ;
- Plateforme des marchés publics ;
- Vérification des installations électriques ;
- Vérification des alarmes incendie ;
- Vérification des aires de jeux ;
- Mission de conseil et d'assistance juridique ;
- Nettoyage des locaux scolaires ;

Point voté à l'unanimité.

## 8. DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'ACQUISITION DE « TATAMIS » - SALLE

Rapporteur Geneviève SABOT

Le nombre de licenciés au sein du club de judo s'élève à ce jour à 59.

Il s'avère donc nécessaire de réaménager le local mis à leur disposition par l'installation de 20 tatamis supplémentaires.

Le montant de cet aménagement s'élève à 2056.86 € HT.

Compte tenu de la compétence en matière sportive de divers organismes publics, Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès :

- Du Conseil Régional Languedoc Roussillon,
- Du Conseil Général du Gard,
- De la Fédération Française de Judo.

Point voté à l'unanimité.

## 9. DECISION MODIFICATIVE N° 5 AU BUDGET PRINCIPAL 2011

Rapporteur M. le maire

En raison d'une régularisation d'imputation sur l'exercice 2010, il convient de procéder à certaines modifications budgétaires permettant d'ajuster les crédits pour la section d'investissement à hauteur de 3 350 €.

Point voté à l'unanimité.

LA SEANCE EST LEVEE A 19 H

Le Maire,  
Michel ANASTASY

